

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

de la Commune de COGOLIN

En exercice : 33

Séance du LUNDI 23 FEVRIER 2015

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 16/02/2015

Date d'affichage : 17/02/2015

L'an deux mille quinze et le vingt-trois février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Sébastien MACREZ - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Marie-Ly GARCIA - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Pascal CORDÉ à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Patrick CLAUDEL à Eric MASSON / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Il appartient au Conseil Municipal de dénommer les rues et places publiques. De même, Monsieur le Maire tient de ses pouvoirs de police généraux le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies y compris privées.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L 2213-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le numérotage des maisons constitue une mesure de police générale exercée également par Monsieur le Maire pour des motifs d'intérêt général.

Il convient de dénommer l'impasse entre la poste et le Guichet Unique dont le nom est absent.

N° 2015/003

DENOMINATION DE VOIES / Impasse des Pignes

N° 2015/003

CM 23/02/2015

DENOMINATION DE VOIES / Impasse des Pignes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de dénommer cette voie : *Impasse des Pignes*.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'M. E. LANSADE', is written over a horizontal line.

Marc Etienne LANSADE